

Dispositions d'exécution

(2008/C 326/12)

Le Médiateur européen a révisé les dispositions d'exécution en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2003 et modifiées en dernier lieu le 5 avril 2004. Les révisions reflètent les modifications que le Parlement a apportées au statut du Médiateur ⁽¹⁾ et introduisent d'autres modifications sur la base de l'expérience acquise depuis 2004. Les révisions entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2009.

Les dispositions d'exécution peuvent être consultées sur le site web du Médiateur à l'adresse suivante:

<http://www.ombudsman.europa.eu>

Vous pouvez en obtenir gratuitement une version papier auprès du bureau du Médiateur européen:

1, avenue du Président Robert Schuman

CS 30403

F-67001 Strasbourg cedex

Tél. (33-3) 88 17 23 13

Fax (33-3) 88 17 90 62

E-mail: eo@ombudsman.europa.eu

⁽¹⁾ Décision du Parlement européen 2008/587/CE, Euratom du 18 juin 2008, modifiant la décision 94/262/CECA, CE, Euratom concernant le statut et les conditions générales d'exercice des fonctions du Médiateur (JO L 189 du 17.7.2008, p. 25).